



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Conseil du 14 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, **le quatorze décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

**Présents:** G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, I. GIGOS, C. JECKER, A.M KARRER,  
L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE.

**Excusés :** C. KILQUE (procuration à G. MOUILLESEAUX), T. BESANCON (procuration à P. ARRIGHI)

**Absents :** L. SLIMANI R. KHOUCHANE,

*Madame Emmanuelle Ruyer a été nommée secrétaire.*

### **Décision modificative N°3**

Afin de régulariser le budget, des opérations d'ordres sont nécessaires au chapitre 021 Immobilisations corporelles.

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318 : Autres bâtiments publics	3 000.00 €	
D 2152 : Installations de voirie		3 000.00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification		4 000.00 €
D 2158 : Autres matériels & outillage	4 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider la décision modificative présentée.

### **Renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale**

La commune s'étant engagée pour faire avancer la certification de la gestion durable de la forêt. Depuis 2013, la forêt communale est certifiée PEFC.

L'adhésion de la commune est fondamentale pour satisfaire les demandes des industriels en bois certifié.

Il est demandé au conseil de renouveler pour 5 ans cette adhésion pour un coût de 0.65 € à l'hectare et 20 € de contribution forfaitaire pur 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter le renouvellement de l'engagement à la certification PEFC pour 5 ans pour un coût de 0.65 € à l'hectare et 20 € de contribution forfaitaire.

**Séance levée à 21h.**

**Vœux du Maire vendredi 11 janvier 2019 à 18h**